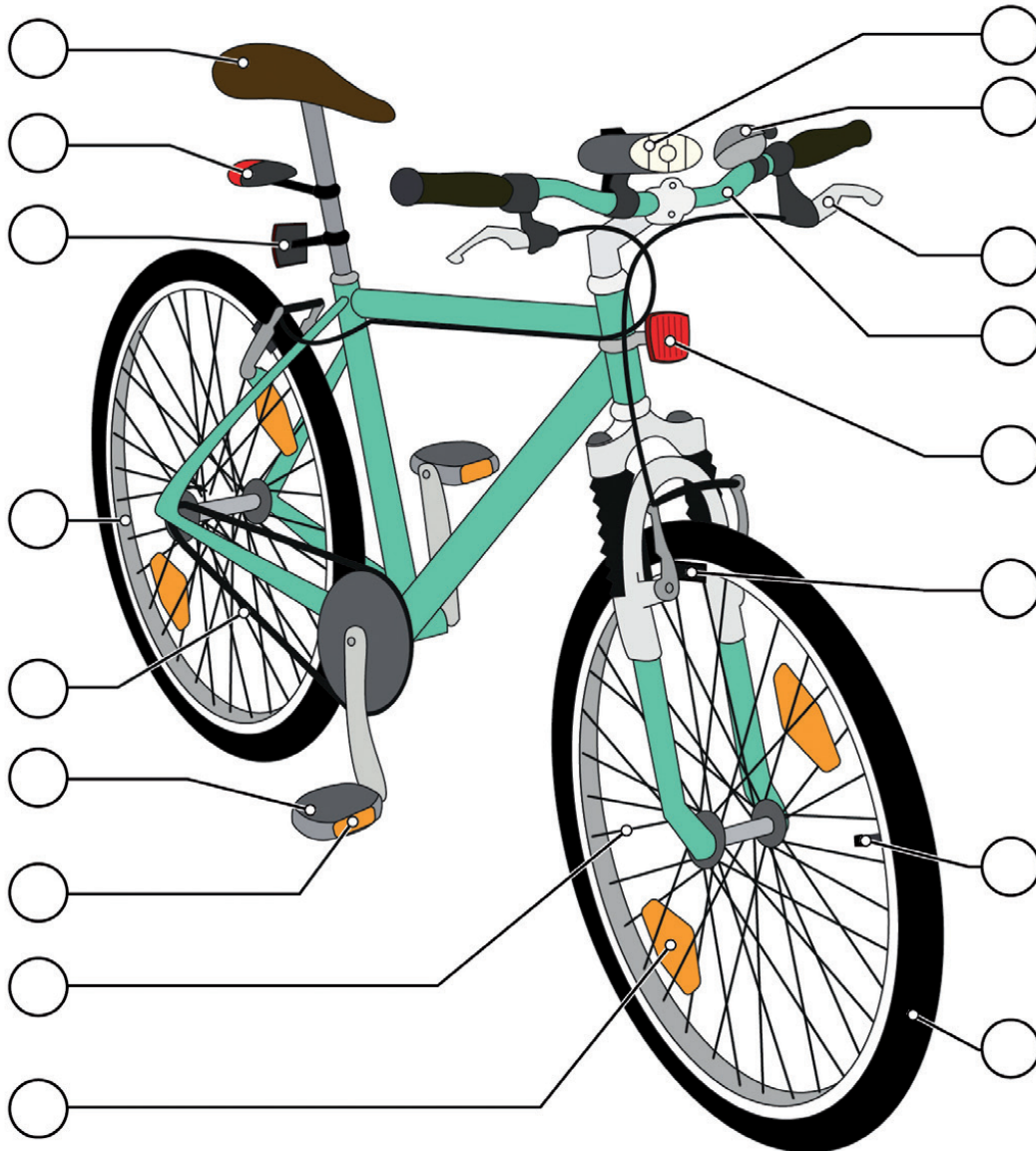


- 1 Écris le numéro qui correspond à chaque équipement du vélo et colorie la pastille ronde en rouge lorsqu'il s'agit d'un équipement obligatoire.



- |  |                       |              |
|--|-----------------------|--------------|
| 1. Chaîne  | 6. Feu blanc ou jaune | 13. Pneu     |
| 2. Dispositif réfléchissant blanc                          | 7. Feu rouge          | 14. Rayon    |
| 3. Dispositif réfléchissant orange visible de latéralement | 8. Guidon             | 15. Selle    |
| 4. Dispositif réfléchissant orange visible de l'avant      | 9. Jante              | 16. Sonnette |
| 5. Dispositif réfléchissant rouge                          | 10. Poignée de frein  | 17. Valve    |
|  | 11. Patin de frein    |              |
|  | 12. Pédale            |              |

**2 Complète avec « Il est obligatoire » ou « Il est recommandé ».**

- a. .... de porter des vêtements clairs pour être bien vu.
- b. .... d'avoir un vélo équipé d'une sonnette ou d'un dispositif sonore.
- c. .... d'avoir des pneus bien gonflés.
- d. .... d'avoir des freins en bon état.
- e. .... d'attacher soigneusement ses lacets.
- f. .... de porter un sac à dos plutôt que d'accrocher un sac au guidon.
- g. .... d'avoir des dispositifs réfléchissants à l'avant et à l'arrière.
- h. .... de porter un casque lorsqu'on circule à vélo.

**3**

- a. Je vérifie s'il y a au moins un frein en bon état sur le vélo.  VRAI  FAUX
- b. Les dispositifs réfléchissants sont obligatoires quelle que soit la météo.  VRAI  FAUX
- c. Les dispositifs d'éclairage sont obligatoires seulement si on roule de nuit.  VRAI  FAUX
- d. Si on circule le soir ou la nuit en ville il faut porter un gilet jaune.  VRAI  FAUX
- e. Le casque peut être porté non attaché.  VRAI  FAUX